



Fiche de paie intérim congés et ifm

Par **matias77170**, le **12/04/2012** à **19:11**

Bonjour,

Est-il normal que les bases IFM et congés payés soient inférieures au brut imposable ?
Est ce que les rubriques AGFF iso.TA et REt.Compl.SI TA (de 167.98) doivent être comprises dans le calcul du brut imposable ? Et dans la base IFM et CP ?

Ma fiche de paie affiche :

Brut imposable : 1728.56

IFM : base 1559.95

Congés P : base 1639.94

Merci